



Compte-rendu de l'audience du 7/10/2024 de la FSU avec le nouveau directeur de la DIRM Sud-Atlantique, M. Edouard Perrier

Présents :

Administration : M. E Perrier (Directeur DIRM SA), M. C Merit (Dir Adjoint DIRM SA), Mme M Sautonie (Secrétaire Générale).

FSU : Anne-Sophie De Freitas, Aurélie Miranda, Christine Gasquard, Anne-Valérie Thiam, Maxime Guignard et Frédéric Gachet (excusé).

Suite à l'arrivée du nouveau directeur de la DIRM SA, M. Edouard Perrier, une visio-conférence avec vos représentants de la FSU a été organisée le lundi 7 octobre 2024.

1) Présentation de la FSU :

Il est indiqué au nouveau directeur que la FSU est le 1^{er} syndicat représentatif de l'ensemble du personnel de la DIRM SA dans les instances de concertation avec l'administration.

Elle cumule 3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants au Comité Social d'Administration (CSA) et à sa Formation Spécialisée (FS) en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

Il est rappelé que 2 syndicats sont présents sous l'étiquette FSU :

- Le Syndicat National de l'Environnement (Sne), syndicat du Ministère de la Transition Ecologique.
- Le Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public (Snetap), syndicat du Ministère de l'Agriculture de la Souveraineté Alimentaire et de la forêt (MASA).

La diversité des élus au sein de la FSU permet à notre syndicat d'être implanté dans toutes les différentes entités de la DIRM SA et aussi de pouvoir représenter l'ensemble des personnels, techniques, administratifs, enseignants, titulaires et contractuels.

2) Protection Sociale Complémentaire (PSC) mutuelle "ALAN" :

Il est rappelé que les agents de la DIRM SA et des Lycées Professionnels Maritimes n'ont pas encore reçu d'informations concernant la cotisation obligatoire à la PSC.

En réponse, l'administration nous indique que la communication concernant la mutuelle est restée centralisée pour l'instant au niveau du Ministère. Il y a effectivement des retards temporaires. La centrale, c'est-à-dire le service RH du MTEL, doit communiquer prochainement auprès des agents.

En effet, un grand nombre d'agents dans les Lycées Professionnels Maritimes (LPM) n'ont pas d'accès à l'intranet du Ministère suite à l'absence de postes individuels ou collectifs.



La FSU précise aussi que nombre d'agents enseignants et contractuels des LPM ne sont pas référencés dans l'annuaire des contacts ministériels du MTEL alors que la mutuelle "ALAN" doit les contacter entre le 7 et le 14 octobre par le biais de leur boîte mail professionnelle.

Il est donc urgent de réactualiser la liste du personnel de la DIRM SA et des LPM, de vérifier que chaque agent dispose d'une adresse mail identifiable et consultable afin qu'ils puissent effectuer leurs démarches, qui prendront effet au 1er janvier 2025.

En outre, il est précisé à l'administration qu'une attention particulière est portée par la FSU aux agents titulaires PLPA / PCEA car ils sont déjà sollicités par le gestionnaire de contrat du MASAF, qui leur demande d'adhérer à cette mutuelle. Ils risquent donc de se retrouver avec des doublons sur les mutuelles obligatoires et surtout sur leurs cotisations.

La FSU demande comment est assurée la transmission de l'information concernant la mutuelle "ALAN" pour les agents en congés maternité ou maladie ?

L'administration indique qu'une information sur la PSC doit être mise en œuvre par les Secrétariats Généraux des LPM.

La FSU rappelle toute l'urgence de fournir une information générale aux agents et de vérifier s'ils ont été informés des différentes modalités de la PSC "ALAN", ainsi que des obligations d'adhésion et des cas possibles de dispense.

Enfin, une réunion concernant la Prévoyance pour les agents est prévue le 5 novembre prochain.

Il est précisé que les agents ne doivent pas arrêter la prévoyance, uniquement la mutuelle partie santé.

3) Gestion des fiches Santé et Sécurité au Travail (SST) :

La FSU rappelle à l'administration que suite à la dernière Formation Spécialisée du 14/05/2024, il a été demandé la mise en place d'une procédure sur la gestion des fiches SST au sein de la DIRM SA.

L'administration indique que l'instance de la FS échange sur les outils, la méthode et la sécurité au travail. Dans les situations interpersonnelles, l'usage des fiches SST n'est pas pertinent. Si cela engage la déontologie des agents, il faut contacter le supérieur hiérarchique. Si le conflit concerne le supérieur hiérarchique, il est nécessaire d'informer l'autorité académique, c'est-à-dire de contacter directement le SG de la DIRM s'il s'agit d'un problème de relations interpersonnelles. La circulaire 2024 fournit des informations que M. Mérit enverra à la FSU. Il est essentiel de suivre le protocole de harcèlement.

De plus, un bilan des fiches SST est réalisé chaque année.

Nous attendons des précisions sur tous ces points lors de la prochaine FS.

4) Visite médicale de la santé au travail :

La FSU indique qu'une visite médicale de la santé au travail doit-être réalisée tous les 5 ans par l'ensemble des personnels or il n'y a pas de visite pour les agents au sein des LPM depuis des années.

La FSU demande que des informations sur les raisons de cette non conformité soient apportées lors de la prochaine FS.

5) Le pacte :

La FSU déplore que 700 000 euros ne soient pas investis dans une augmentation de l'indice des agents enseignants pour tous, ce qui serait plus équitable et plus juste. Cela entraîne des



tensions au sein des équipes, favorise le clientélisme et manque de contrôle a posteriori. Par ailleurs, les agentes enseignantes prendront moins de briques que les agents enseignants masculins.

L'an passé, environ 30 % de l'équipe enseignante a choisi de prendre des briques. Cette année, ce taux sera certainement très important, ce qui s'explique par un sentiment de mépris des agents publics de la part de notre État : un gel du point d'indice qui a trop duré, ainsi que l'inflation.

6) Départ de la Secrétaire Générale du LPM de LR au 31/10/2024 :

La FSU demande où en est le recrutement du prochain Secrétaire Général du LPM de La Rochelle suite au départ prochainement de Mme Mançois car cela risque de pénaliser la mise en place de la PSC et le fonctionnement du lycée.

L'administration nous indique que la publication de la fiche de poste est en place depuis début octobre. Un jury se tiendra début novembre pour le recrutement d'un agent avec une prise de poste prévue au 1er janvier 2025.

7) Gestion des LPM par la DIRM SA :

La FSU exprime qu'un transfert de gestion du personnel des LPM semble se profiler dans les secrétariats généraux des DIRM. Quels sont les moyens en personnel (ETPT supplémentaires) pour cette mission ?

L'administration répond que les directeurs des LPM ont échangé avec la centrale (inspections). Pour l'instant, cela en est au stade de la réflexion. Une réponse sera donnée en fin d'année. L'enjeu est d'avoir plus de réactivité et de fluidité, et de pouvoir interagir avec les autres ministères, tels que l'Éducation nationale et le MASAF.

Les DIRM n'ont pas les ressources nécessaires, et la DRH a confirmé que la gestion des paies est conservée par l'échelon central.

Cependant, la DIRM SA semble anticiper sur ce point car le poste d'un agent 100% service formation parti à la retraite a été modifié pour installer un agent au LPM de La Rochelle sous la forme d'un emploi partagé selon la répartition suivante : 25 % pour le LPM La Rochelle, 25 % pour le LPM de Ciboure et 50 % pour le SG de la DIRM.

Pour l'instant, suite au départ prochain du SG du LPM de La Rochelle, des visioconférences régulières ont lieu pour définir le poste afin que l'agent soit en mesure de gérer la paie le temps du remplacement du SG.

8) Points positifs :

La FSU exprime aussi des avancées comme l'obtention de la Position Normale d'Activité (PNA) de l'agent Conseiller Principal d'Education (CPE) du LPM de La Rochelle :

Le SNETAP FSU qui a soutenu la demande de recours, se réjouit de l'obtention de la PNA. Il est important de rappeler que, lors de l'envoi de courriers par la FSU dès la fin de l'année scolaire, l'administration en accuse au minimum la réception.

Pendant plus d'un mois et demi et jusqu'à une semaine de la rentrée, l'agent et le SNETAP FSU sont restés sans réponse, ce qui a été une source d'angoisse importante pour l'agent.



Le projet Transat du LPM de La Rochelle :

Le soutien de la DIRM SA et de la région a contribué à la réussite du projet. Il est essentiel de continuer à bénéficier du soutien de la DIRM afin que les agents puissent continuer à développer des projets, tels que des voyages d'études, en lien avec le référentiel pour une pédagogie du vivant et en dehors de la classe.

9) La promotion des agents :

La FSU rappelle que le précédent directeur s'était engagé à communiquer davantage avec la FSU sur les promotions des agents.

L'administration répond qu'elle prévoit de communiquer aux OS les critères de sélection attendus sur le profil des agents pouvant prétendre à une promotion mais qu'elle ne communiquera pas nommément les agents proposés.

La FSU rappelle que d'autres DIRM le font et que cela va dans le sens d'une véritable concertation avec les organisations syndicales. La question de la publication des agents proposés aux promotions sera à nouveau portée par la FSU lors du prochain CSA.

10) Conséquences des restrictions budgétaires :

Remplacement du PAM "IRIS":

La FSU s'inquiète des conséquences des prochaines restrictions budgétaires sur les projets en cours notamment sur le remplacement du patrouilleur "IRIS".

L'administration répond que le processus de suivi de la construction du nouveau navire est toujours en cours et n'est pas pour l'instant impacté par les changements politiques. Cependant, elle s'inquiète sur les conséquences d'un éventuel report de l'appel d'offre sur l'année prochaine car dans ce cas le dossier pourrait subir les répercussions du prochain projet de loi de finances et la baisse des investissements qui iront avec...

Travaux au siège de la DIRM SA :

L'étude sur les travaux est toujours en cours. Des précisions sur le projet, le planning et les difficultés rencontrées seront exposées lors des prochaines instances de consultation avec les OS.

La FSU indique qu'elle restera attentive au respect du bien-être des agents au travail tout en demandant des points réguliers sur l'avancement des travaux.

La FSU se félicite de la mise en place le 4 novembre d'un "Café Maritime" portant sur le projet de rénovation de l'Hôtel de la Marine qui permettra un temps d'échange et une meilleure implication avec les agents concernés.

11) Ordre de Service PAM "IRIS" :

La FSU précise que l'Ordre de Service du Patrouilleur des Affaires Maritimes "IRIS" n'est toujours pas finalisé.

Des modifications présentées par la FSU ont été acceptées par l'administration lors de précédents CSA courant 2023 mais aucune suite n'a été donnée surtout concernant les congés et la durée du temps de travail à bord.

La FSU indique qu'une nouvelle présentation à l'ordre du jour du prochain CSA est à prévoir.



12) Suivi du projet de réorganisation des services :

Affaires économiques :

La FSU demande des informations sur le suivi de la transformation d'un poste de catégorie C en poste de catégorie A.

L'administration répond que ce projet est toujours en cours mais rencontre des difficultés. Il est fort probable que cette transformation ne soit pas autorisée.

La FSU précise qu'elle restera vigilante à minima sur le maintien de l'ETPT dans le service. En effet, il serait inadmissible que suite au refus de ce projet ce dernier disparaisse.

Notes de service :

La FSU exprime à l'administration qu'une lecture attentive des nouvelles notes de services (télétravail, organisation, missions, qualité...) sera réalisée dans le cadre du prochain CSA lors de leurs présentations.

Elles sont actuellement en cours de transmission au sein de la DIRM pour relecture.

La FSU précise que l'administration devra les communiquer suffisamment de temps avant le prochain CSA pour que les OS puissent avoir le temps de les étudier.

La prochaine Formation Spécialisée est programmée pour le 16/10/2024.

Le prochain CSA se réunira le 7/11/2024.